

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux**

Numéro de dossier : RAAT-85LAB0202  
Date du repérage : 28/09/2022



**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Ce rapport ne peut être utilisé et reproduit que dans son intégralité.  
Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT EXPERTISES et ne peut être utilisé pour aucun acte,  
sans que son paiement intégral n'ait été réalisé – tout contrevenant encourt des sanctions pénales et des  
dommages et intérêts**

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : ..... <b>2 allée Georges Braque (85LAB0202)</b> Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: <b>Bat. 2; Etage 2; Porte 222, Lot numéro 85LAB0202</b> Code postal, ville : . <b>77420 CHAMPS SUR MARNE (France)</b>
Périmètre de repérage :	..... <b>Voir BC</b>
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... <b>Appartement - T3</b> ..... <b>Habitation (partie privative d'immeuble)</b> ..... <b>&lt; 1997</b>

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... <b>HABITAT 77 - oph de seine et marne</b> Adresse : ..... <b>24 Cours des deux Parcs</b> <b>77420 CHAMPS SUR MARNE (France)</b>
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... <b>HABITAT 77 - oph de seine et marne</b> Adresse : ..... <b>24 Cours des deux Parcs</b> <b>77420 CHAMPS SUR MARNE (France)</b>

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Enzo Deplanque	Opérateur de repérage	LCP	Obtention : 14/02/2022 Échéance : 13/02/2029 N° de certification : 733
Raison sociale de l'entreprise : <b>AGENCE SOCOBAT PARIS (Numéro SIRET : 45307976600086)</b> Adresse : <b>54 rue Gabriel PERI , - 92120 MONTRouGE</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>AXA France IARD SA</b> Numéro de police et date de validité : <b>5411202104 / 01/07/2023</b>				

Le rapport de repérage	
Date d'émission du rapport de repérage :	07/11/2022, remis au propriétaire le 07/11/2022
Diffusion :	le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination :	le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 41 pages

## Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Conclusion détaillé du repérage**
  - 5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
  - 5.2 Récapitulatif zone par zone
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

## 1. – Les conclusions

**1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détailé en partie 5 du présent rapport)**

**1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

## 2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

**Raison sociale et nom de l'entreprise :** ... EUROFINS  
**Adresse :** ..... 80-84 Rue des Meuniers Bâtiment A 92220 BAGNEUX  
**Numéro de l'accréditation Cofrac :** ..... 1-1592

## 3. – La mission de repérage

### 3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

### 3.2 Le cadre de la mission

### 3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

### 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

### 3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

### 3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

**Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)**

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
	Étanchéité des murs enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	
9 - Fondations et soubassements	Conduits et fourreaux
	Conduits, Siphons
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

### 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

### 3.2.6 Le périmètre de repérage

#### Descriptif des travaux :

- Mur de façade côté intérieur (pièce sèche et/ou humide)
- Plaques bitumineuses baignoire
- Enduit/peinture pièce sèche et pièce humide : mur porteur/cloison/plafond
- Revêtements de sols

Descriptif des pièces visitées

2ème étage - Entrée,	2ème étage - WC,
2ème étage - Cuisine,	2ème étage - Salle de bains,
2ème étage - Séjour,	2ème étage - Chambre 1,
2ème étage - Balcon,	2ème étage - Chambre 2,
2ème étage - Couloir,	2ème étage - Placard 1,
	2ème étage - Placard 2

Localisation	Description
Néant	-

## 4. – Conditions de réalisation du repérage

### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :

**Néant**

### 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 07/11/2022

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 28/09/2022

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

### 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

### 4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

## 5. – Conclusion détaillée du repérage

### 5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

#### 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

**Sans objet**

## 2 - Parois verticales extérieures et Façades Sans objet

### 3 - Parois verticales intérieures

Mat.001 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	<u>Identifiant</u> : Mat.001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Cuisine	Ech.007	

ZPSO-001 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.001	Ech.001	Idem photo : Ech.001
Séjour	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Séjour	Ech.001	
Couloir	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.001	Ech.001	Idem photo : Ech.001
Chambre 1	4	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.001	Ech.001	Idem photo : Ech.001
Chambre 2	5	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.001	Ech.001	Idem photo : Ech.001
Placard 1	6	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.001	Ech.001	Idem photo : Ech.001
Placard 2	7	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.001	Ech.001	Idem photo : Ech.001

ZPSO-002 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	Identifiant : ZPSO-002 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.002	Ech.002	Idem photo : Ech.002
Séjour	2	Identifiant : ZPSO-002 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Présence d'amiante	Oui 2ème étage - Séjour	Ech.002	
Chambre 1	3	Identifiant : ZPSO-002 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.002	Ech.002	Idem photo : Ech.002
Chambre 2	4	Identifiant : ZPSO-002 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.002	Ech.002	Idem photo : Ech.002
Placard 1	5	Identifiant : ZPSO-002 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.002	Ech.002	Idem photo : Ech.002
ZPSO-003 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Séjour	1	Identifiant : ZPSO-003 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Séjour	Ech.003	
Chambre 1	2	Identifiant : ZPSO-003 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.003	Ech.003	Idem photo : Ech.003
Chambre 2	3	Identifiant : ZPSO-003 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.003	Ech.003	Idem photo : Ech.003
ZPSO-005 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	Identifiant : ZPSO-005 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Cuisine	Ech.005	
WC	2	Identifiant : ZPSO-005 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.005	Ech.005	Idem photo : Ech.005
Salle de bains	3	Identifiant : ZPSO-005 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.005	Ech.005	Idem photo : Ech.005

ZPSO-006 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	<u>Identifiant</u> :ZPSO-006 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Cuisine	Ech.006	
WC	2	<u>Identifiant</u> :ZPSO-006 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.006	Ech.006	Idem photo : Ech.006
Salle de bains	3	<u>Identifiant</u> :ZPSO-006 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.006	Ech.006	Idem photo : Ech.006

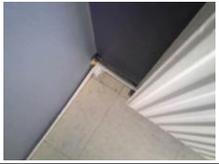
#### 4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO-004 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004
Séjour	2	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Séjour : Plafond	Ech.004	
Couloir	3	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004
Chambre 1	4	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004
Chambre 2	5	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004
Placard 1	6	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004
Placard 2	7	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004

ZPSO-007 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	Identifiant : ZPSO-007 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Cuisine : Plafond	Ech.008	
WC	2	Identifiant : ZPSO-007 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.008	Ech.008	Idem photo : Ech.008
Salle de bains	3	Identifiant : ZPSO-007 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.008	Ech.008	Idem photo : Ech.008

### 5 - Planchers et planchers techniques

Mat.003 : Dalle de sol					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	Identifiant : Mat.003 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Cuisine : Sol	Ech.011	
Mat.004 : Dalle de sol					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
WC	1	Identifiant : Mat.004 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Cuisine : Sol	Ech.012	
Mat.005 : Dalle de sol					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de bains	1	Identifiant : Mat.005 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Salle de bains : Sol	Ech.013	

ZPSO-008 : Dalle de sol					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	Identifiant : ZPSO-008 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.010	Ech.010	Idem photo : Ech.010
Séjour	2	Identifiant : ZPSO-008 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Oui 2ème étage - Séjour : Sol	Ech.010	
Couloir	3	Identifiant : ZPSO-008 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.010	Ech.010	Idem photo : Ech.010
Chambre 1	4	Identifiant : ZPSO-008 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.010	Ech.010	Idem photo : Ech.010
Chambre 2	5	Identifiant : ZPSO-008 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.010	Ech.010	Idem photo : Ech.010
Placard 1	6	Identifiant : ZPSO-008 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.010	Ech.010	Idem photo : Ech.010
Placard 2	7	Identifiant : ZPSO-008 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : Ech.010	Ech.010	Idem photo : Ech.010

#### 6 - Conduits et accessoires intérieurs

**Sans objet**

#### 7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

**Sans objet**

#### 8 - Équipements divers et accessoires

Mat.002 : Plaques souples bitumineuses antivibratiles					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de bains	1	Identifiant : Mat.002 Description : Plaques souples bitumineuses antivibratiles Résultat : Présence d'amiante	Oui 2ème étage - Salle de bains	Ech.009	

#### 9 - Fondations et soubassements

**Sans objet**

#### 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

**Sans objet**

**Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017**

**Sans objet**

## 5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)
Mat.001	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Cuisine  <u>Echantillons</u> : Ech.007  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
Mat.002	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Salle de bains  <u>Echantillons</u> : Ech.009  <u>Description</u> :            Plaque souple bitumineuse antivibratile</p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
Mat.003	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Cuisine  <u>Echantillons</u> : Ech.011  <u>Description</u> :            Dalle de sol</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
Mat.004	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - WC  <u>Echantillons</u> : Ech.012  <u>Description</u> :            Dalle de sol</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
Mat.005	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Salle de bains  <u>Echantillons</u> : Ech.013  <u>Description</u> :            Dalle de sol</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-001	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Entrée; 2ème étage - Séjour; 2ème étage - Couloir; 2ème étage - Chambre 1; 2ème étage - Chambre 2; 2ème étage - Placard 1; 2ème étage - Placard 2  <u>Echantillons</u> : Ech.001  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Entrée; 2ème étage - Séjour; 2ème étage - Chambre 1; 2ème étage - Chambre 2; 2ème étage - Placard 1  <u>Echantillons</u> : Ech.002  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Séjour; 2ème étage - Chambre 1; 2ème étage - Chambre 2  <u>Echantillons</u> : Ech.003  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Entrée; 2ème étage - Séjour; 2ème étage - Couloir; 2ème étage - Chambre 1; 2ème étage - Chambre 2; 2ème étage - Placard 1; 2ème étage - Placard 2  <u>Echantillons</u> : Ech.004  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Cuisine; 2ème étage - WC; 2ème étage - Salle de bains  <u>Echantillons</u> : Ech.005  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Cuisine; 2ème étage - WC; 2ème étage - Salle de bains  <u>Echantillons</u> : Ech.006  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Cuisine; 2ème étage - WC; 2ème étage - Salle de bains  <u>Echantillons</u> : Ech.008  <u>Description</u> :            Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	<p><u>Localisation</u> : 2ème étage - Entrée; 2ème étage - Séjour; 2ème étage - Couloir; 2ème étage - Chambre 1; 2ème étage - Chambre 2; 2ème étage - Placard 1; 2ème étage - Placard 2  <u>Echantillons</u> : Ech.010  <u>Description</u> :            Dalle de sol</p>	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

## 6. – Signatures

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCP -**

Fait à **CALUIRE**, le **07/11/2022**

**Par : Enzo Deplanque**



Cachet de l'entreprise

**SOCOBAT Expertises**  
17 chemin du Charroi  
69300 CALUIRE  
Tél. 04 78 28 95 49  
Fax 04 78 28 72 01  
SIREN 453 079 766

## ANNEXES

### Au rapport de mission de repérage n° RAAT-85LAB0202

#### **Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## **Sommaire des annexes**

### **7 Annexes**

#### **7.1 Schéma de repérage**

#### **7.2 Rapports d'essais**

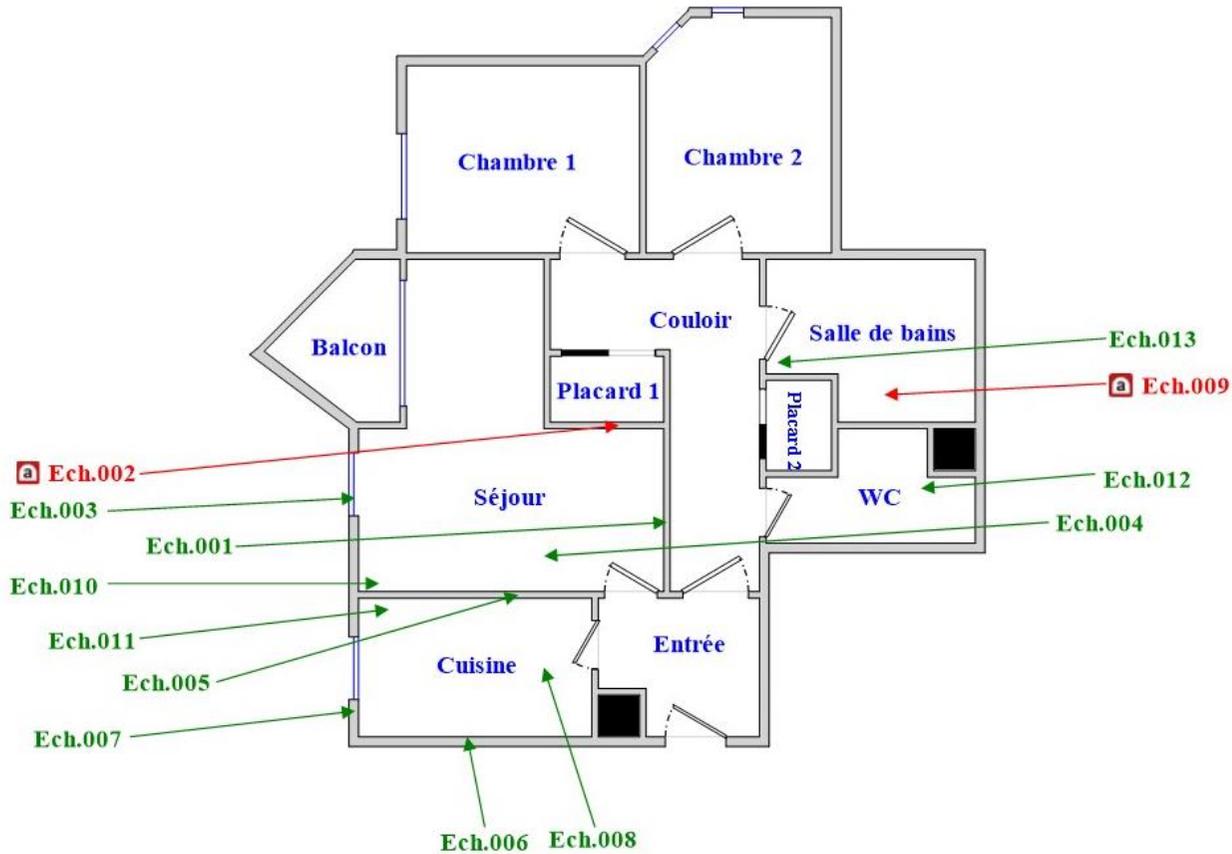
#### **7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante**

#### **7.4 Conséquences réglementaires et recommandations**

#### **7.5 Recommandations générales de sécurité**

#### **7.6 Documents annexés au présent rapport**

## 7.1 Schéma de repérage



### Localisation des prélèvements ou des matériaux amiantés

N° dossier : RAA-85LAB0202

1/2

Bâtiment – Niveau : 2ème Etage

Adresse de l'immeuble 2 allée Georges Braque  
(85LAB0202)

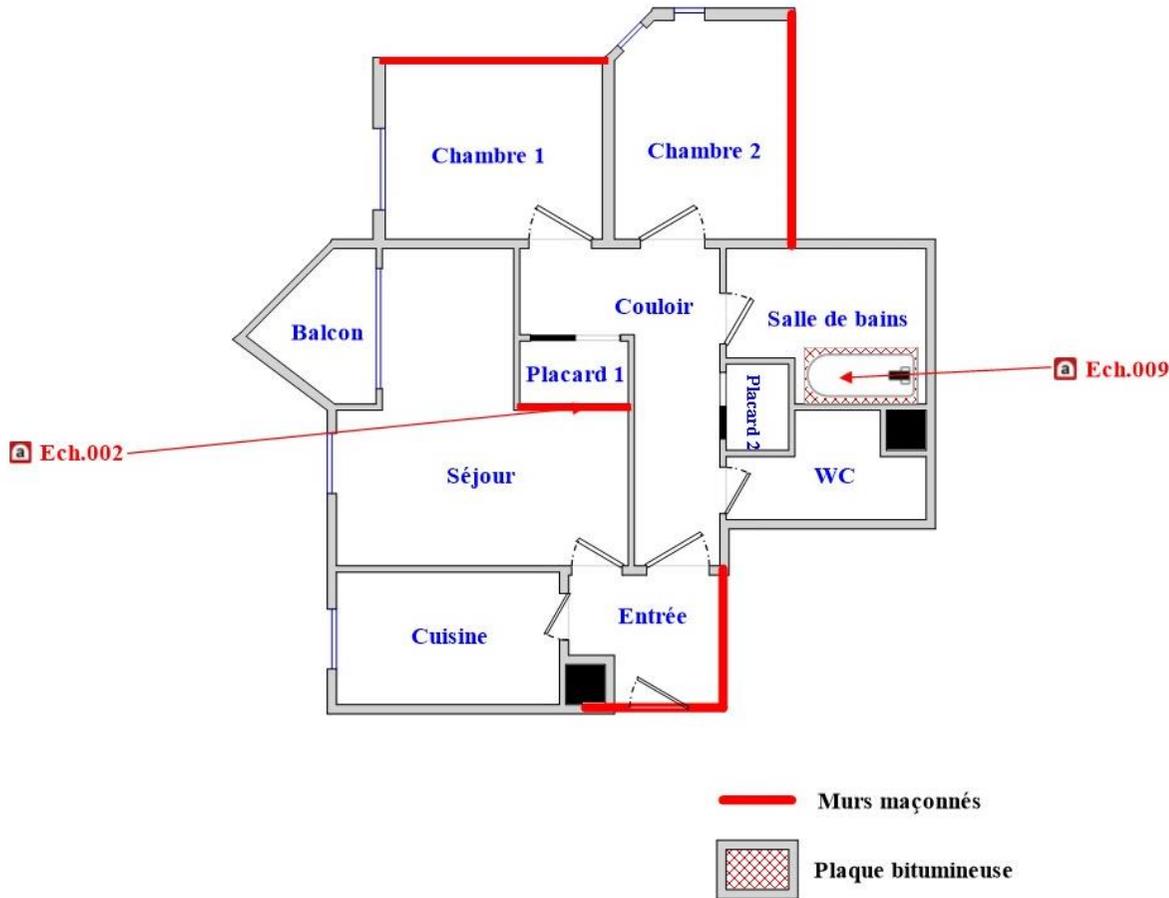
77420 CHAMPS SUR MARNE (France)

### Légende :

**Prélèvement rouge : avec amiante**

**Prélèvement vert : sans amiante**

**Zone en rouge : matériaux amiantés**  
**Zone orange : matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**



### Localisation des prélèvements ou des matériaux amiantés

N° dossier : RAAT-85LAB0202

2/2

Bâtiment – Niveau : 2ème Etage 2

Adresse de l'immeuble 2 allée Georges Braque  
(85LAB0202)

77420 CHAMPS SUR MARNE (France)

### Légende :

**Prélèvement rouge : avec amiante**  
**Prélèvement vert : sans amiante**

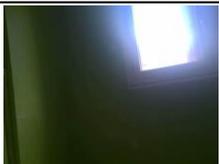
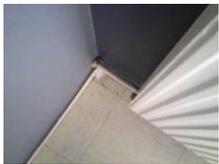
**Zone en rouge : matériaux amiantés**  
**Zone orange : matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-001-Ech.001	2ème étage - Séjour	3 - Parois verticales intérieures - cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Entrée, 2ème étage - Séjour, 2ème étage - Couloir, 2ème étage - Chambre 1, 2ème étage - Chambre 2, 2ème étage - Placard 1, 2ème étage - Placard 2 <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
ZPSO-002-Ech.002	2ème étage - Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Entrée, 2ème étage - Séjour, 2ème étage - Chambre 1, 2ème étage - Chambre 2, 2ème étage - Placard 1 <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
ZPSO-003-Ech.003	2ème étage - Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs FACADE maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Séjour, 2ème étage - Chambre 1, 2ème étage - Chambre 2 <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
ZPSO-004-Ech.004	2ème étage - Séjour	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Entrée, 2ème étage - Séjour, 2ème étage - Couloir, 2ème étage - Chambre 1, 2ème étage - Chambre 2, 2ème étage - Placard 1, 2ème étage - Placard 2 <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
ZPSO-005-Ech.005	2ème étage - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Cuisine, 2ème étage - WC, 2ème étage - Salle de bains <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
ZPSO-006-Ech.006	2ème étage - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Cuisine, 2ème étage - WC, 2ème étage - Salle de bains <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
Mat.001-Ech.007	2ème étage - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs FACADE maçonnes	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
ZPSO-007-Ech.008	2ème étage - Cuisine	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Cuisine, 2ème étage - WC, 2ème étage - Salle de bains <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
Mat.002-Ech.009	2ème étage - Salle de bains	8 - Équipements divers et accessoires - baignoires	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	Plaques souples bitumineuses antivibratiles <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
ZPSO-008-Ech.010	2ème étage - Séjour	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol <b>Matériau présent dans les pièces:</b> 2ème étage - Entrée, 2ème étage - Séjour, 2ème étage - Couloir, 2ème étage - Chambre 1, 2ème étage - Chambre 2, 2ème étage - Placard 1, 2ème étage - Placard 2 <b>Commentaires prélèvement:</b> Detail Couches à analyser: Dalle de sol <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
Mat.003-Ech.011	2ème étage - Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
Mat.004-Ech.012	2ème étage - Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	
Mat.005-Ech.013	2ème étage - Salle de bains	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	

**Copie des rapports d'essais :**



Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES  
**Monsieur ENZO DEPLANQUE**  
54 Rue Gabriel Péri  
92120 MONTRouGE

Notre référence : AR-22-LH-047497-01

Numéro de dossier : 22H021351  
Référence de dossier : Dossier: RAAT-85LAB0202

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 22H021351-001 - Référence Ech.001 - 3 - *Parois verticales intérieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-002 - Référence Ech.002 - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-003 - Référence Ech.003 - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-004 - Référence Ech.004 - 4 - *Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-005 - Référence Ech.005 - 3 - *Parois verticales intérieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-006 - Référence Ech.006 - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS**  
80-84 rue des Meuniers  
92220 Bagneux  
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



Analyses pour le Bâtiment

- N° 22H021351-007 - Référence *Ech.007 - 3 - Parois verticales interieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-008 - Référence *Ech.008 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-009 - Référence *Ech.009 - 8 - Equipements divers et accessoires - baignoires - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - 2eme etage - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-010 - Référence *Ech.010 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-011 - Référence *Ech.011 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-012 - Référence *Ech.012 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

- N° 22H021351-013 - Référence *Ech.013 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS**

80-84 rue des Meuniers  
92220 Bagneux

Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

**EUROFINS ANALYSES POUR LE  
BATIMENT ILE DE FRANCE SAS**  
Analyses IDF  
EUROFINS ABIDF  
80-84 rue des Meuniers Bâtiment A1  
92220 BAGNEUX

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01      Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10      Page 1/8  
Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111      Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
Reçu au laboratoire le : 04/10/2022      Date de réception : 03/10/2022  
Date d'analyse : 06/10/2022  
Référence dossier Client:Dossier: RAAT-85LAB0202

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-1	22H021351-001 - Ech.001 - 3 - Parois verticales interieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	<b>MET</b> * / T9KW	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
001-2	22H021351-001 - Ech.001 - 3 - Parois verticales interieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune)	<b>MOLP</b> * / HD9H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
001-3	22H021351-001 - Ech.001 - 3 - Parois verticales interieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	<b>MOLP</b> * / HD9H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
F-59640 Dunkerque, FRANCE  
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
1- 1935  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01 Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10 Page2/8  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111 Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
 Reçu au laboratoire le : 04/10/2022 Date de réception : 03/10/2022  
 Date d'analyse : 06/10/2022  
 Référence dossier Client:Dossier: RAAT-85LAB0202  
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002-1	22H021351-002 - Ech.002 - 3 - Parois verticales interieures - Murs maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau de type peinture (violet) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (cimenteux) (poudreux) (gris) en traces	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
003-1	22H021351-003 - Ech.003 - 3 - Parois verticales interieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau de type peinture (violet) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003-2	22H021351-003 - Ech.003 - 3 - Parois verticales interieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune)	MOLP / HD9H *	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01 Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10 Page3/8  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111 Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
 Reçu au laboratoire le : 04/10/2022 Date de réception : 03/10/2022  
 Date d'analyse : 06/10/2022  
 Référence dossier Client:Dossier: RAAT-85LAB0202  
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003-3	22H021351-003 - Ech.003 - 3 - Parois verticales interieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / HD9H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
004-1	22H021351-004 - Ech.004 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Sejour	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (pulvérulent) (beige)	MET * / T9KW	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005-1	22H021351-005 - Ech.005 - 3 - Parois verticales interieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau de type peinture (vert) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET * / T9KW	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005-2	22H021351-005 - Ech.005 - 3 - Parois verticales interieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / HD9H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01 Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10 Page4/8  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111 Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
 Reçu au laboratoire le : 04/10/2022 Date de réception : 03/10/2022  
 Date d'analyse : 06/10/2022  
 Référence dossier Client:Dossier: RAAT-85LAB0202  
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005-3	22H021351-005 - Ech.005 - 3 - Parois verticales interieures - cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006-1	22H021351-006 - Ech.006 - 3 - Parois verticales interieures - Murs maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau de type peinture (vert) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) en traces	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007-1	22H021351-007 - Ech.007 - 3 - Parois verticales interieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau de type peinture (vert) ; matériau (bleu) en traces ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau (jaune) (clair) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31 - +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01 Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10 Page 5/8  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111 Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
 Reçu au laboratoire le : 04/10/2022 Date de réception : 03/10/2022  
 Date d'analyse : 06/10/2022  
 Référence dossier Client:Dossier: RAAT-85LAB0202  
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007-2	22H021351-007 - Ech.007 - 3 - Parois verticales interieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune)	MOLP * / HD9H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
007-3	22H021351-007 - Ech.007 - 3 - Parois verticales interieures - Murs FACADE maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / HD9H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
008-1	22H021351-008 - Ech.008 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - 2eme etage - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) (clair) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / DFJ3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009-1	22H021351-009 - Ech.009 - 8 - Equipements divers et accessoires - baignoires - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - 2eme etage - Salle de bains	Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET * / T9KW	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
010-1	22H021351-010 - Ech.010 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Séjour	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau souple (blanc)	MET * / T9KW	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01 Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10 Page6/8  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111 Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
 Reçu au laboratoire le : 04/10/2022 Date de réception : 03/10/2022  
 Date d'analyse : 06/10/2022  
 Référence dossier Client:Dossier: RAAT-85LAB0202  
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010-2	22H021351-010 - Ech.010 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Sejour	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (clair) (tacheté)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010-3	22H021351-010 - Ech.010 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Sejour	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011-1	22H021351-011 - Ech.011 - 4 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau souple (blanc)(i)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011-2	22H021351-011 - Ech.011 - 4 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (clair)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011-3	22H021351-011 - Ech.011 - 4 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012-1	22H021351-012 - Ech.012 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine	Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau semi-dur de type dalle de sol (marron) (rayé) ; matériau de type colle (jaune)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01 Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10 Page 7/8  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111 Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
 Reçu au laboratoire le : 04/10/2022 Date de réception : 03/10/2022  
 Date d'analyse : 06/10/2022  
 Référence dossier Client:Dossier: RAAT-85LAB0202  
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012-2	22H021351-012 - Ech.012 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine	Matériau souple de type revêtement de sol (vert) (tacheté)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012-3	22H021351-012 - Ech.012 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Cuisine	Matériau de type colle (jaune) ; matériau (blanc) en traces ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013-1	22H021351-013 - Ech.013 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Salle de bains	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau souple de type revêtement de sol (vert) (tacheté) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013-2	22H021351-013 - Ech.013 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - 2eme etage - Salle de bains	Matériau souple (beige) (clair)	MET / T9KW *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

**Observation(s) couche(s)**  
 (1) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

**Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr



**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT****RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-22-NM-058164-01      Date d'émission de rapport : 07/10/2022 23:10      Page 8/8  
Référence laboratoire sous-traitant N° : 22NM033111      Référence de suivi du dossier N° : 22H021351  
Reçu au laboratoire le : 04/10/2022      Date de réception : 03/10/2022  
Date d'analyse : 06/10/2022  
Référence dossier Client: Dossier: RAAT-85LAB0202

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables\*\* inférieure à la limite de détection. \*\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Magali Fradet  
Tech. Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT**  
Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
F-59640 Dunkerque, FRANCE  
Tél: +33 3 88 91 65 31 - +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 7 500€. RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
1- 1935  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

**Matériaux ou produit qualifié de dégradés**

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.</p>

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B**

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>	<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>	<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

## 7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

### Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

**Article R1334-27** : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28** : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29** : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

#### **Article R.1334-29-3 :**

**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

### Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
  - b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

## 7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr). De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition

de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

## b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

## c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

## d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

<b>HABITAT 77 - oph de seine et marne</b>		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2022 26324  MARC - SOCOBAT EXPERTISES  17 CHEMIN DU CHARROI  69300 CALUIRE ET CUIRE  Téléphone 0972581231 <b>ÉMETTEUR</b> BAUDRY BRIGITTE
Réf. fournisseur F / 68 Marché n° 2020 4873 1 Provenance Objet DIAGNOSTIC AMIANTE		
<b>SERVICE</b>		
<b>LOCALISATION</b>	Programme 85 CHAMPS SUR MARNE (G. BRAQUE) Tranche 1 Ensemble B000 Escalier AB Étage 02 Logement 2 Module 85LAB0202 Retrait des clés CHEZ LE LOCATAIRE	
<b>ADRESSE</b>		
M OU MME MUTOMBO TANZEY SERGE OU MUINI 2 ALLEE G. BRAQUE 77420 CHAMPS SUR MARNE		

**DÉLAI D'EXÉCUTION** 1 JOUR **PÉRIODE DU** 31-08-2022 **AU** 31-08-2022

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI12	REPERAGE AMIANTE - IMMEUBLE - PARTIES PRIVATIVES LISTE A - T4	1,00	61,00	61,00
AMI49	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX D'ENTRETIEN OU REPARATIONS URGENTS ENTRE	1,00	100,00	100,00
AMI75	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MEI ANALYSE DE 51 A 200 PRELEVEMENTS ISSUS	10,00	27,00	270,00
<b>TOTAL H.T.</b>				431,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b> 20,00 %				86,20
<b>TOTAL T.T.C.</b>				517,20

31-08-2022 TEL LOCATAIRE 0663335897  
 TEL GARDIEN M GOMIS 06 86 40 90 96

<b>AFFECTATION BUDGÉTAIRE</b>		<b>CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : ENTLOG</b>			
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE		MONTANT T.T.C.
1 HONAMIA	A760	APVM PVM	HONORAIRES DIAG AMIANTE		517,20

<b>AFFECTATION ANALYTIQUE</b>		<b>RÉFÉRENCES PATRIMOINE</b>		<b>RÉFÉRENCES OCCUPANT</b>		<b>MONTANT T.T.C.</b>
CODE BUDGET						
1 HONAMIA	85 1	B000 AB	85LAB0202	L.9000360	MUTOMBO TANZEY SERGE OU MUINI	517,20

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2022 26324

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 2
BON DE TRAVAUX		2022 26324

Édité le 31-08-2022	
Le Service Émetteur 	

<b>ACCUSÉ DE RÉCEPTION À RETOURNER AU RESPONSABLE D'ANTENNE DÈS LA FIN DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX</b>			
JE SOUSSIGNÉ ONT BIEN ÉTÉ EFFECTUÉES PAR L'ENTREPRISE		CERTIFIE QUE LES RÉPARATIONS FAISANT L'OBJET DU B.T. 2022 26324 LE	
HEURE D'ARRIVÉE :	SIGNATURE DU LOCATAIRE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT	POUR L'ENTREPRISE
HEURE DE DÉPART :			

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

Votre Agent Général  
**M BEGUINOT HERVE**  
ROND POINT DU PEROLLIER  
29 CHEMIN DE VILLENEUVE  
69130 ECULLY  
 **0437502880**

N°ORIAS **08 045 454 (HERVE BEGUINOT)**  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



**Assurance et Banque**

SARL ,ARC  
SOCOBAT EXPERTISES  
17 CHEMIN DU CHARROI  
69300 CALUIRE ET CUIRE

#### Votre contrat

**Responsabilité Civile Prestataire**  
Souscrit le **01/01/2021**

#### Vos références

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**1403569804**

Date du courrier  
**21 juin 2022**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
ARC

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5411202104** ayant pris effet le **01/01/2021**.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

### Activité n°1: Diagnostics réglementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • Entreprise régie par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261.C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/5

## Vos références

Contrat  
5411202104  
Client  
1403569804

- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule

## Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre réglementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- Lévaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Déchets

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA Intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/5

**Vos références**  
Contrat  
**5411202104**  
Client  
**1403569804**

- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussiérement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussiérement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.  
A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.  
Il est précisé que :  
l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.
- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE  
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

### Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA Intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/5

**Vos références**  
Contrat  
**5411202104**  
Client  
**1403569804**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/07/2022 au 01/07/2023 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

4/5

**Vos références**  
 Contrat  
**5411202104**  
 Client  
**1403569804**

**Nature des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)</b>	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dont :</b> Dommages corporels	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance

**Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b>	Exclue
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>2 500 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages Immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)</b>	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>300 000 €</b> par sinistre
<b>Reconstitution de documents/ médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>30 000 €</b> par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA Intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances



**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier  
N°733**

**Monsieur DEPLANQUE Enzo**

<b>Amiante sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Amiante</b> Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
<b>Amiante avec mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Missions spécifiques, bâtiments complexes</b> Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
<b>DPE individuel</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Diagnostic de performances énergétiques</b> Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
<b>Electricité</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure électricité</b> Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
<b>Gaz</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
<b>Plomb sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
<b>Termites métropole</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments</b> Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,  
Edité le 14/02/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN  
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr  
Tél : 05 33 89 39 30  
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z  
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022



**ANNEXE**

Quantification des matériaux amiantés :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Quantités estimées (U, ml, m2, Kg)
2ème étage - Salle de bains	<p><u>Identifiant:</u> Mat.002  <u>Réf. échantillon:</u> Ech.009  <u>Description:</u> Plaques souples bitumineuses antivibratiles  <u>Composant de la construction:</u> 8 - Équipements divers et accessoires - baignoires  <u>Partie à sonder:</u> Plaques souples bitumineuses antivibratiles  <u>Quantité estimée:</u></p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
2ème étage - Entrée	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO  <u>échantillon:</u> Ech.002  <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs maçonnés  <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Quantité estimée:</u></p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
2ème étage - Séjour	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO  <u>échantillon:</u> Ech.002  <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs maçonnés  <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Quantité estimée:</u></p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
2ème étage - Chambre 1	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO  <u>échantillon:</u> Ech.002  <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs maçonnés  <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Quantité estimée:</u></p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
2ème étage - Chambre 2	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO  <u>échantillon:</u> Ech.002  <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs maçonnés  <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Quantité estimée:</u></p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
2ème étage - Placard 1	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO  <u>échantillon:</u> Ech.002  <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs maçonnés  <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché  <u>Quantité estimée:</u></p>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	